



OPPEEJENHSH
C.C.
Cab. pres.

Québec, le 13 janvier 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Détournement des fonds prévus pour l'opposition officielle

Monsieur le Président,

Les révélations faites ce matin dans un quotidien de Québec sont troublantes. Certaines recherches que nous avons effectuées le sont tout autant. On y apprend notamment que le Cabinet du Whip de l'opposition officielle et le Cabinet du Chef de l'opposition officielle paieraient le salaire d'employés de la permanence du Parti Québécois à même les fonds prévus pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Certaines personnes prétendent même dans le reportage du *Journal* que cette pratique serait connue et tolérée par l'Assemblée nationale.

En vertu de la *Loi sur l'Assemblée nationale*, le budget octroyé annuellement par l'Assemblée nationale aux différentes formations politiques doit servir aux activités de recherche et de soutien des députés dans leur travail à l'Assemblée nationale. Pas aux activités partisans, telles que l'organisation de cocktails de financement ou de courses à la chefferie, comme il est mentionné dans l'article.

Dans le contexte où la population montre de plus en plus de méfiance envers nos institutions, il m'apparaît donc justifié de vous demander d'émettre, dans les plus brefs délais, une directive à tous les groupes parlementaires pour que tout paiement du salaire d'employés effectuant du travail partisan soit immédiatement annulé.

Par ailleurs, je vous demande de rapidement mettre sur pied une enquête indépendante visant à établir l'ampleur de ce scandale, depuis quand il a cours et quels sont les montants d'argent qui ont été dépensés par des fonds publics pour du travail partisan. Les résultats de cette enquête devraient être rendus publics promptement.

Finalement, je vous demande aussi de convoquer rapidement une séance extraordinaire du Bureau de l'Assemblée nationale afin que tous les groupes parlementaires ayant eu recours à cette pratique s'engagent formellement à ce que la formation politique qu'ils représentent rembourse la totalité des sommes qui auront été identifiées par l'enquêteur indépendant.

Cette question est d'une grande importance à mes yeux, puisqu'elle concerne directement l'intégrité de l'Assemblée nationale. Il est impensable qu'un détournement des fonds prévus aux activités parlementaires vers les activités partisans d'un parti puisse continuer à entacher ainsi l'image de cette institution que nous chérissons tous.

Sachez, M. le Président, que l'idée que l'Assemblée nationale connaissent cette situation et la tolérât m'apparaît tout simplement inconcevable. J'ai une très grande confiance en l'administration de l'Assemblée nationale. C'est aux groupes parlementaires qu'incombe la responsabilité de respecter les règles établies sans quoi ce sont les valeurs démocratiques de notre système qui sont bafouées.

À titre de Whip du deuxième groupe d'opposition, je vous assure donc de mon entière collaboration ainsi que celle de notre groupe parlementaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Donald Martel
Député de Nicolet-Bécancour
Whip du deuxième groupe d'opposition

c.c. M. Michel Bonsaint, Secrétaire général
M. Stéphane Billette, Whip du gouvernement
Mme Carole Poirier, Whip de l'opposition officielle
Mme Françoise David, porte-parole de Québec solidaire



C.C.
Cabo.
Pres
MOM
CAB. PRES. 7FEB17 13:07

Québec, le 23 janvier 2017

M. Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai déjà eu l'occasion d'annoncer que ma formation politique collaborerait à toute vérification relative aux dépenses des députés de l'Assemblée nationale. À cet effet, je vous rappelle que le député de Groulx, M. Claude Surprenant, a également déclaré qu'il offrait toute sa collaboration à quiconque s'est vu donner le mandat de procéder à des vérifications de ses dépenses. Je souligne par ailleurs que M. Surprenant a déjà fait preuve de bonne foi et remboursé certaines dépenses jugées non conformes relatives à des frais de déplacement.

Afin de faire toute la lumière sur les sommes dépensées par les députés de l'Assemblée nationale et s'assurer de la pleine et entière confiance des citoyens envers l'institution que nous représentons, il m'apparaît opportun que soient vérifiées l'ensemble des dépenses de tous les députés de l'Assemblée nationale.

C'est pourquoi je suis convaincu que mes collègues whip des deux autres formations politiques représentés à l'Assemblée nationale ne verront aucune objection à ce que je vous réitère l'importance que le bureau de l'Assemblée nationale, en collaboration avec le Commissaire à l'éthique et à la déontologie, procède à une vérification des dépenses des 125 députés de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale ou le Commissaire à l'éthique pourraient par la suite formuler des recommandations permettant d'améliorer nos pratiques et de s'assurer que les sommes dépensées par les députés sont conformes à l'ensemble des règles en vigueur.

Comptant sur votre habituelle collaboration, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Donald Martel
Député de Nicolet-Bécancour
Whip du deuxième groupe d'opposition

cc. M. Jacques St-Laurent, Commissaire à l'éthique et à la déontologie
cc. M. Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement
cc. Mme Carole Poirier, Whip en chef de l'Opposition officielle